



FORMATION

Chargé de travaux, d'intervention, de consignation M2-MR-MC

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le **Décret 88-1056 du 14/11/1988** précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique.

OBJECTIFS

- ◆ Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
- ◆ Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise.
- ◆ Réaliser les travaux à effectuer, en sécurité .

PROGRAMME:

◆ LA REGLEMENTATION

- * Obligations de l'employeur et des salariés;
- * Code pénal;

◆ QUELQUES STATISTIQUES

- * Accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle;
- * Principales causes;

◆ EVALUATION DES RISQUES

- * Exercice d'évaluation des risques;

◆ SIGNALISATION DE SECURITE

◆ RÔLE DES ACTEURS

- * Posséder un badge ;
- * Les entreprises extérieures ;
- * Définition d'un chantier;
- * Chargé d'exploitation;
- * Chargé de consignation;
- * Chargé de travaux;
- * Chargé d'interventions immédiates;
- * Assistant chargé de travaux;
- * Surveillant de sécurité;

◆ HABILITATION ET AUTORISATION

- * Tableau des habilitations;

◆ PLAN DE PREVENTION

◆ MISE SOUS REGIME

- * Différentes mises sous régime;
- * Prescriptions générales;
- * Contrôles;
- * Fiche d'ouverture de chantier;

◆ SITUATIONS DE TRAVAIL

- * Circulation en entreprise ;
- * Travaux en hauteur ;
- * Travaux en milieu électriquement très conducteur ;
- * Travaux en atmosphère chaude ;
- * Travaux en milieu bruyant ;
- * Travaux au bord de l'eau ;
- * Travaux en atmosphère poussiéreuse ;
- * Gaz inertes ;
- * Incendie-Explosion ;
- * Feu et travaux à chaud ;
- * Manutention mécanique de charges ;
- * Manutention manuelle de charges ;
- * Produits dangereux ;
- * Gaz comprimés ou liquéfiés ;
- * Machines-outils et outillages ;
- * Travaux en capacités ;
- * Ouvrages électriques ;
- * Rayonnement ionisants et non ionisants ;
- * Désordre ;

◆ NOTIONS DE SECOURISME ET EVACUATION

◆ POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède de solides connaissances dans le domaine de la prévention des risques mécaniques.
- ◆ Cette formation s'appuie sur une méthode participative (échanges d'expériences), des outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) et la présentation de cas concrets.
- ◆ Des études de cas sont proposées aux stagiaires, puis sont corrigées collectivement

PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques.
- ◆ Personnel intervenant sur des sites industriels : centrale électrique, raffinerie, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs...

PRE-REQUIS : Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 personnes maxi

DUREE DE LA FORMATION :

- ◆ 1 jour (7 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ En cas de réussite à l'évaluation, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.
- ◆ Recyclage recommandé avant 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.